



EXAMEN PROFESSIONNEL POUR **LA PROMOTION AU GRADE DE REDACTEUR :** **NOUVELLE INTERVENTION AUPRES DU MINISTRE**

Nombre d'entre vous soulèvent régulièrement la question du sort réservé aux lauréats de l'examen professionnel pour la promotion au grade de rédacteur. Très régulièrement également, la **FA-FPT** soulève cette question dans les instances du Conseil supérieur et auprès de la DGCL, sans pour autant avoir obtenu de réponse positive à ce jour.

Nous avons donc décidé de refaire une nouvelle intervention écrite auprès du Secrétaire d'Etat, M. MARLEIX, afin de le sensibiliser personnellement à cette question connue de ses services.

Nous restons très vigilants sur l'évolution de ce dossier et ne manquerons pas de vous en faire part.

UN ITINERAIRE DE FORMATION POUR LES ASVP

Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) sont des agents communaux de la filière technique ou des agents contractuels agréés par le Procureur de la République et assermentés devant le Tribunal de Police. Ils ne constituent pas un cadre d'emplois de la Fonction publique territoriale. Ils verbalisent les infractions au stationnement et à l'arrêt, mais peuvent accomplir d'autres tâches, telles que constater les infractions aux dispositions sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics, la lutte contre les bruits de voisinage, la prévention aux abords des bâtiments scolaires, en sécurisant notamment le passage des piétons. Le port d'uniforme n'est pas encadré par un texte réglementaire, le Maire reste donc libre de définir leur tenue et les insignes mentionnant leur qualité, sous réserve qu'elles ne prêtent pas à confusion avec les uniformes et les insignes réglementaires de la Police municipale.

Le CNFPT leur propose une formation en cinq modules, 11 jours au total qui concernent aussi bien leur fonction et leur environnement professionnel que les spécificités liées à leur fonction et notamment des compétences en matière d'accueil et de communication.

Source CNPT

Après renseignement pris auprès de la délégation régionale Languedoc-Roussillon à l'origine de cet itinéraire, un module supplémentaire portant sur l'environnement est déjà prévu pour le compléter dès 2011.



RETRAITE DES FONCTIONNAIRES : Suite du feuilleton....

Nous avons déjà eu l'occasion de vous faire part de nos premières réactions par rapport aux propositions du Gouvernement et la lecture du projet de loi nous conforte dans notre analyse. **Ce projet est en totale contradiction avec nos revendications**, telles qu'elles ont été définies par notre Comité fédéral du printemps dernier.



Les dispositions particulières concernant la Fonction publique sont de nature à aggraver la perte de pouvoir d'achat dont sont victimes les fonctionnaires depuis de nombreuses années déjà, malgré les dénégations ministérielles. Par ailleurs, l'une des revendications de la **FA-FPT** portait sur une mise à contribution substantielle des revenus du capital et des actifs financiers pour arriver à l'équilibre du dispositif recherché à travers cette réforme. **Hélas, et une fois de plus, c'est sur les salariés que reposent les efforts les plus importants**, et cela est parfaitement inadmissible. Enfin, le dispositif proposé par le Gouvernement supprime la possibilité de prétendre à la retraite au bout de 15 ans de cotisation après avoir élevé 3 enfants. Cette dernière mesure est une remise en cause inacceptable des droits acquis.

Mais, il y a un autre aspect de cette réforme qui est tout autant inadmissible, c'est qu'elle s'est construite sans aucune concertation ou négociation et les organisations syndicales n'ont donc pas pu faire valoir leurs arguments et leurs propositions.

La **FA-FPT** n'est pas seule à le déplorer, puisque les leaders des organisations interprofessionnelles n'ont pas eu davantage d'écoute.

Dans l'immédiat, nous participerons aux réunions et nous déterminerons avec les autres organisations syndicales, l'attitude que nous adopterons dans le futur.

Quoiqu'il en soit, et après avoir pris connaissance des dispositions du projet de loi, la **FA-FPT** s'y opposera fermement.



RETRAITE DES MÈRES FONCTIONNAIRES : LA DATE BUTOIR REPORTÉE AU 31 DECEMBRE

Le Gouvernement a annoncé le 31 décembre comme date butoir pour le dépôt des dossiers des fonctionnaires parents de 3 enfants et ayant 15 ans de service, souhaitant prendre leur retraite anticipée dans des conditions avantageuses.

Toute l'équipe de la **FA-FPT CUS** vous souhaite d'agréables vacances d'été.



Profitez de ce moment de détente pour visiter notre site internet où vous serez informés dorénavant des activités tant locales que nationales de la **FA-FPT**.

<http://fafptcus.fr>

Fédération Autonome
Fonction Publique Territoriale

Syndicat **FA-FPT CUS**

☎ 03 88 36 13 79 ☎ 03 88 36 17 96

✉ fa.fpt-cus@wanadoo.fr



Immeuble de la Bourse
Bureaux 101 à 104
📍 1 place de Lattre de Tassigny
67000 STRASBOURG